

« Je serai impitoyable ! »

Qui parle ainsi ? M Daniel Lenoir lors de sa présentation, mardi 17 septembre, du bilan 2012 de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Nommé directeur de la CNAF le 4 septembre, contre qui M Lenoir annonce-t-il une telle fermeté martiale ? Les fraudeurs aux allocations de la CAF

« *La fraude est un cancer qui ronge le mécanisme de solidarité* » a-t-il martelé . Un de ses adjoints, le responsable national de la lutte contre la fraude à la CAF, a précisé « *la progression des fraudes détectées ne reflète pas une hausse des fraudes mais surtout l'amélioration de 30 % de l'efficacité de nos contrôles grâce à nos techniques de ciblage des dossiers à hauts risques.* »

En cas de fraude, la CAF fixe des pénalités, en sus du remboursement des sommes indument versées. La CNAF a ainsi collecté en 2012, 4,3 millions d'euros pour 7 077 pénalités soit en moyenne 607€ par pénalité.

Pour mieux comprendre, le type de direction en charge actuellement de la CNAF, examinons un exemple de ce qu'ils appellent un dossier à hauts risques : **Les retraités résidents du foyer Adoma de St CYR L'école dans les Yvelines**

Le 20 décembre 2012, ces retraités ont été contrôlés par le CODAF organisme départemental de lutte contre la fraude aux prestations sociales, mis en place par la loi de 2008¹. Ces retraités ont travaillé pendant des années en France dans le bâtiment, les services des eaux et du nettoyage. A ce titre, ils perçoivent une pension de la CNAV, comme tout salarié ayant travaillé dans ce pays. Parmi eux, nombreux sont ceux dont la pension est inférieure au minimum vieillesse. Dans ce cas, ils perçoivent une allocation supplémentaire. Certains d'entre eux bénéficient d'une allocation d'aide au logement contribuant au paiement du loyer de leur chambre de foyer. Ces deux allocations sont soumises à des conditions de durée de résidence sur le territoire français : six mois pour l'allocation supplémentaire et huit mois pour celle de la CAF d'aide au logement. Ces conditions sont très contraignantes pour ces retraités, natifs pour la plupart d'Algérie et dont la venue en France, pour certains depuis plus de 50 ans, a été souhaitée par les autorités de l'époque et sollicitée par les employeurs. Rien de plus naturel donc que leurs voyages réguliers dans leur pays d'origine, et simple justice que de bénéficier des droits à la retraite ouverts par le versement des cotisations sociales tout au long de leur vie de travail en France.

Afin que chaque retraité puisse bénéficier de la procédure prévue de **recours amiable** et être entendu, un courrier de l'Union locale FO de Trappes rappelait : « *En effet, comme les autres pensionnaires retraités du foyer ADOMA, le Bois Robert à Saint Cyr (78), ce retraité n'est ni un fraudeur ni un délinquant. Certes, l'obligation de résidence sur le territoire français pendant huit mois n'a pas été totalement respectée mais est-il choquant qu'à son âge, il n'ait pas une connaissance exacte de la réglementation.*

Je note d'ailleurs que c'est seulement le 5 avril 2012 qu'il a reçu un courrier individualisé d'information sur ces dispositions. La pension perçue par ce retraité est très faible et vous comprendrez facilement comme moi qu'elle rend difficile le remboursement de la somme réclamée. De plus, la somme réclamée correspond à la totalité de l'absence du territoire français et non pas au dépassement des quatre mois autorisé (douze mois moins huit). »

¹Le Codaf (comité opérationnel départemental contre la fraude) est présidé par le Préfet et le Procureur de la République. Créé en 2008 dans chaque département, le Codaf réunit les représentants de la CAF, la CNAV, Pôle Emploi, l'inspection du travail, la police, la gendarmerie, la douane, la police de l'air et a pour mission la lutte contre la fraude aux prestations sociales. Cette création de l'ancien président de la république, M Sarkozy, est toujours en vigueur à ce jour.

Dans le tract d'information de cette union locale, il est précisé. A plusieurs reprises, les retraités ont réaffirmé leur accord de rembourser les trop perçus. Mais, NON seulement la direction de la CAF a refusé de recevoir chacun de ses retraités mais elle a décidé unilatéralement d'imposer à chacun des pénalités de plusieurs centaines d'euros. Qui peut comprendre que la direction de la CAF supprime toutes les aides au logement, ordonne les saisies sur les comptes bancaires et les prive de toute ressources alors que la mission de la CAF est de porter assistance aux plus démunis ?

Leur cible est l'ouvrier immigré dont le montant de retraite est inférieur au minimum vieillesse et non les milliards d'exonérations sociales et fiscales dont bénéficient les employeurs !

En 2012, la CNAF termine l'année avec un déficit de 2,5 Md€. Pourquoi ?

En 2005, le retard de paiement des sommes dues par l'Etat à la CNAF a u titre du paiement des arriérés de cotisations sociales atteint la somme de 5,1 Md€

Chaque année, des centaines de millions d'euros d'exonérations patronales ne sont pas compensés par le budget de l'Etat. Ainsi en 2012, le montant des exonérations non compensées atteint 554M€.

Sans compter la charge financière de la dette de La CNAF.

Ce courageux directeur de la branche famille de la sécurité sociale, la CNAF, aurait pu citer ces chiffres, mais n'est-il pas plus facile de s'attaquer aux plus faibles plutôt qu'aux puissants, aux exploités plutôt qu'aux exploités ?

Ce directeur « impitoyable » aurait pu indiquer que le manque de personnel et de difficiles de travail pour le personnel de la CNAF sont à l'origine du versement de prestations sociales versées indument pour un total de 2,13 Md€ en 2012.

Ce vaillant directeur aurait pu aussi plaider pour une augmentation significative du minimum vieillesse et des retraites afin qu'aucun retraité ne se retrouve démuné, en-dessous du seuil de pauvreté et dans la survie tels ces retraités des foyers Adoma.

Mais pour les autorités, l'heure est à une nouvelle attaque contre les retraites.

La situation inadmissible dans laquelle sont plongés de nombreux retraités, la gravité de la politique du directeur de la CNAF ont été présentées à la réunion du comité pour l'unité de Trappes et environs de jeudi 19 septembre.

L'indignation des 31 participants, syndicalistes ou militants politiques, a participé de leur volonté de tout faire pour le retrait du projet AYRAUT contre les retraites.

L'appel suivant a été lancé et une campagne de signatures organisée en préalable à des délégations à chaque député pour leur demander de refuser d'apporter leur voix à cette nouvelle agression contre nos acquis.

« Appel issu de la réunion du comité de liaison pour l'unité de Trappes et environs du 19.09

‘Pas un trimestre de plus ! Pas un euro de moins !

43 ans de cotisation : NON

RETRAIT DU PROJET AYRAUT !

Les 20 et 21juin, s'est tenue une conférence sociale, convoquée par le gouvernement, pour faire prendre aux organisations syndicales la responsabilité, comme il a fait avec l'ANI, des contre-réformes (retraites, assurance maladie) et de la soumission aux multinationales décidées par la Commission Européenne, le FMI et la BCE.

Le 10 SEPTEMBRE, les confédérations CGT et FO, avec la FSU et solidaires ont appelé à manifester. Dans tout le pays par centaines de milliers les salariés, syndiqués et non syndiqué, les militants syndicaux se sont mobilisés.

Depuis les mesures de Balladur en 1993, puis en 2003, 2010 et maintenant en 2013, les retraites sont la cible de remises en cause essentielles : Abandon du calcul des retraites à partir des 10 meilleures années, allongement de la durée de cotisation, décote, recul de l'âge effectif de départ...

20 ans d'attaques contre notre système de retraites, cela suffit !

Pendant ce temps, des dizaines de milliards d'euros sont accordés aux banques et aux multinationales au nom de la soi-disant stabilité financière et de la compétitivité du pays. Exonérations patronales de cotisations sociales : 20 milliards ; Exonérations fiscales : 20 milliards de Crédit d'impôt pour la Compétitivité et l'emploi) ; 42 milliards d'aide par l'intermédiaire de la BPI (Banque publique d'investissement) ; 7 milliards d'aides de la BEI (banque européenne d'investissement)...soit un total d'aide entre 110 et 150 milliards d'euros

La vérité est que les travailleurs et le pays ont besoin que soit mis un coup d'arrêt à la politique poursuivie par les gouvernements successifs depuis des années, pour donner la priorité à la satisfaction des besoins sociaux, mettre fin à la destruction et la précarisation des emplois, aux salaires si faibles qu'aucune famille ne peut en vivre, à la remise en cause des droits aux soins, à l'instruction, au logement et que soient repoussées les prétentions et exigences des banquiers et actionnaires. Sous la pression de l'Union Européenne et des marchés financiers, le gouvernement veut aller vite et faire examiner, pour adoption, par l'Assemblée Nationale son projet anti retraite dès le 7 Octobre prochain.

Nous, salariés du public et du privé, chômeurs privés d'emploi, syndicalistes, ou militants politiques signataires de cet appel, nous nous prononçons

POUR LE RETRAIT DU PROJET AYRAULT
Pas un trimestre de plus ! Pas un euro de moins !
43 ans de cotisation : NON

1 Nous proposons à chacun et chacune de mener campagne ensemble, de signer et faire signer massivement cet appel

2. Nous nous adressons à tous les députés afin qu'ils ne votent pas cette nouvelle attaque contre nos retraites, nous irons voir chacun d'entre eux dans les Yvelines et nous nous rendrons à l'Assemblée Nationale à la rencontre des groupes parlementaires, avant le vote.

3. Nous prendrons et appuierons toute initiative unitaire engagée contre ce projet

Je soutiens cet appel et signe

<i>Nom Prénom</i>	<i>Entreprise</i>	<i>Adresse</i>	<i>Téléphone</i>	<i>Qualité signature</i> <i>et</i>